



CH LAVAUUR



Le jeudi 5 juin 2014

GAME OVER POUR L'ORDRE INFIRMIER ?

Difficile d'y voir clair dans ce feuilleton sans fin dont on attend enfin l'épilogue.

Voici les dernières nouvelles suite à des « fuites »... à prendre encore avec quelques réserves !

Le projet de loi relatif à la politique de santé, qui devrait être présenté officiellement le 17 juin proposerait l'abrogation pure et simple de l'Ordre national des infirmiers, selon un document de travail dévoilé « **l'Espace Social Européen** ». Le projet de loi devrait ensuite être présenté au parlement début 2015.

Selon ce document de travail dans le chapitre sur l'exercice de la profession, le verdict est clair : *"suppression de l'ordre national des infirmiers"*.

Contacté, l'ONI *"refuse de commenter"* ce document *"qui n'est pour l'instant qu'une fuite"*. Cependant, par la voix de son service de presse, l'Ordre indique que *"supprimer une institution telle que l'Ordre ne se fait pas en un article de loi. Il faut organiser des transferts de compétence. C'est complexe"*.

Le document de travail précise juste sur ce point que *"l'habilitation devra préciser si des mesures de remplacement doivent être prises"*.

Il ne s'agit cependant guère d'un coup de tonnerre dans un ciel bleu. Rappelons qu'à l'occasion de la séance de questions au Gouvernement à l'Assemblée nationale le 13 mai dernier, la ministre des Affaires sociales et de la Santé, avait déclaré : *"la situation que vivent aujourd'hui les infirmiers au regard de l'Ordre infirmier n'est évidemment pas satisfaisante"*.

Précisant qu'une *"écrasante majorité"* d'infirmiers était opposée depuis le départ à cet Ordre, la ministre a poursuivi : *"Je le dis très sincèrement et très fermement, l'Ordre des infirmiers est un Ordre contesté, un Ordre sans légitimité, et donc un Ordre dont l'avenir est clairement menacé"*.

Les relations ne sont certes pas améliorées depuis la lettre ouverte à la ministre de la Santé, envoyée par Didier Borniche, président d'ONI, le 16 mai dernier. Ce dernier s'offusquait : *"Vous avez profité du regrettable incident survenu dans le Haut-Rhin (la convocation à la gendarmerie d'infirmières non inscrites au tableau, NDLR) - relevant du seul ministère de la Justice et dans lequel l'Ordre n'a aucune responsabilité - pour une fois encore stigmatiser l'ONI et appeler à sa suppression"*.

Il tient, dans ce courrier, la Ministre pour *"responsable"* du fait que *"tous les infirmiers diplômés ne soient pas inscrits au tableau de l'Ordre"*, ce qui selon lui *"permet à des faux infirmiers de profiter de cette faille et d'exercer illégalement"*.

Didier Borniche s'indignait également *"du refus obstiné de dialogue"* de la ministre. *"Il y a maintenant plus d'un an que les élus de l'Ordre (...) demandent à être reçus par vous-même ou vos collaborateurs. Nos demandes sont restées sans réponse"*. Le Président de l'ONI espère désormais être reçu au ministère avant le 17 juin.

Alors, suppression, game over, oui, non peut être ?

Tout au long de la semaine, diverses nouvelles concernant l'Ordre infirmier - des fuites... - ont circulé sur les réseaux : abrogation, adhésion facultative pour les salariés... A quelques jours de la présentation du projet de loi sur la politique de santé par Marisol Touraine, les rumeurs vont bon train. Les dernières informations, à prendre encore avec quelques réserves car tout est dit... et son contraire...

Si l'Ordre Infirmier était supprimé, il resterait alors à régler la dette qu'a accumulé cette institution, laquelle se monterait à environ 7,5 millions d'euros, selon certaines estimations. Enième épisode à suivre...

Source Actusoirs

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr